

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/14

L'an deux mil quatorze, le dix huit avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur COING Jean-Pierre.

DROIT DE PREEMPTION

Parcelles n° 1276 et 1279

Section B

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maîtres Robert GENIN et Sylvia BRUNET, Notaires associés à BOURG D'OISANS (38520), agissant pour le compte des Consorts FIRMONT (Berthe BERARD, Martial FIRMONT et Maryse FIRMONT), concernant les parcelles cadastrées numéro 1276 et 1279, section B, lieu-dit hameau des Aymes, d'une superficie totale de 172 m².

Ces parcelles étant soumises au droit de préemption urbain, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Etant donné qu'il n'y a pas de projet communal d'urbanisation future dans le secteur susmentionné,

↳ DECIDE de ne pas utiliser son droit de préemption,

↳ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

